



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**SÉANCE ORDINAIRE  
LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019 À 20 H**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le lundi 9 septembre 2019 à 20 h, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de M. Alain Poirier, maire, et à laquelle sont présents :

Présences :

Mme la conseillère Évelyne Girard  
M. le conseiller Michel Landry  
M. le conseiller Gaétan Normandeau  
Mme la conseillère Audrey Simard

Absence(s) :

Mme la conseillère Julie Rivard  
M. le conseiller Gregory Bussières

Sont également présents:

Mme Luce Paradis, directrice générale et greffière  
M. Michel Simard, trésorier et directeur général adjoint

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 3.

19-09-261

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer le point suivant :

13.1.8 *Autorisation de verser une aide financière de 1 000 \$ à la Table de concertation jeunesse pour des cours de natation à Senneterre;*

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que modifié.**

19-09-262

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la directrice générale et greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution

19-09-263

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES  
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS  
D'AOÛT 2019**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

**Nadia Boily**

*Commis secrétaire trav. pub. et urb. .... pour une période indéterminée*

**Pascal Frenette**

*Commis secrétaire réceptionniste ..... (12 au 15) 19,*

*Commis secrétaire greffe ..... 29 pm*

*Travaux publics..... (6 au 9) 16 (20 au 23) (26 au 29 am) 30*

**Jenny Fortier**

*Préposée bibliothèque..... (13 au 15)*

*Commis secrétaire réceptionniste ..... 26, 27*

**Patrick Dumont**

*Ouvrier travaux publics..... 10 juin au 10 septembre 2019*

**Paul-Yvan Bourgoïn**

*Opérateur concierge..... 1<sup>er</sup> au 30 août*

**Martine Pilon**

*Opérateur concierge..... 1<sup>er</sup> au 30 août*

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**QUE le conseil entérine les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.**

19-09-264

**NOMINATION DE MME KARINE LAFRENIÈRE À TITRE DE  
DIRECTRICE DU SERVICE LOISIRS ET CULTURE**

CONSIDÉRANT QU'à la suite du départ de la directrice du Service loisirs et culture le 2 août dernier, un appel de candidatures a été lancé pour pourvoir ce poste ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Karine Lafrenière possède les compétences requises pour occuper ledit poste ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'OCTROYER le poste de directrice du Service loisirs et culture à Mme Karine Lafrenière selon les conditions salariales annuelles de 76 000 \$ avec les avantages sociaux tels que définis à la Politique du personnel non syndiqué de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, mais qu'en raison de son congé maternité, elle occupera ses fonctions qu'à son retour**

19-09-265

**NOMINATION DE M. MAXIME GAUTHIER-DUBUC À TITRE DE  
DIRECTEUR PAR INTÉRIM DU SERVICE LOISIRS ET CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE Mme Karine Lafrenière est présentement en congé maternité et que le poste à la direction du Service loisirs et culture doit être pourvu pendant son absence ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de déléguer l'intérim à M. Maxime Gauthier-Dubuc, actuellement coordonnateur loisirs, culture et vie communautaire ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**D'OCTROYER le poste de directeur par intérim du Service loisirs et culture à M. Maxime Gauthier-Dubuc à compter du 3 septembre 2019, selon les conditions salariales annuelles de 70 000 \$ avec les avantages sociaux tels que définis à la Politique du personnel non syndiqué de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, et ce, pour le temps qu'il occupe ladite fonction.**

19-09-266

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS D'AOÛT 2019  
TOTALISANT LA SOMME DE 584 760,10 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois d'août 2019 ;

***Bordereau des chèques***

*Chèques 21593 à 21611 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 32 977,96 \$*

*Chèque(s) annulé(s) : AUCUN*

***Bordereau des dépôts directs***

*Dépôts directs 500722 à 500838 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 239 231,31 \$*

*Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : 500743, 500758, 500759*

***Bordereau des prélèvements***

*Prélèvements 4671 à 4719 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 124 045,02 \$*

*Prélèvement(s) annulé(s) : AUCUN*

***Bordereau des salaires***

*Salaires semaines 30 à 34 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 188 505,81 \$*

***Grand total : ..... 584 760,10 \$***

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'APPROUVER les débours pour le mois d'août 2019 totalisant la somme de 584 760,10 \$.**

19-09-267

**ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS  
D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS  
DU MOIS D'AOÛT 2019**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 31 août 2019.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

19-09-268

Annotation

**NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LA VÉRIFICATION DES LIVRES COMPTABLES DE L'EXERCICE FINANCIER 2019 AINSI QUE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2020**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un auditeur indépendant pour la vérification de l'exercice financier 2019 et de tous les autres rapports exigés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et autres organismes gouvernementaux ;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de nommer un auditeur indépendant pour la vérification du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par le comptable professionnel agréé, M. Daniel Tétreault, pour agir en qualité d'auditeur indépendant pour la vérification des opérations comptables de l'exercice financier 2019 et du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville au 31 mars 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**DE MANDATER M. Daniel Tétreault, comptable professionnel agréé, pour effectuer l'audit des livres comptables et de tous les autres rapports exigés par le MAMH et autres organismes gouvernementaux pour l'exercice financier 2019 ainsi que pour la vérification du régime complémentaire de retraite pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 aux taux définis ci-dessous :**

|                                                                                                                                                                                  |                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| <i>Fond des activités de fonctionnement, d'investissement et de préparation du rapport financier de l'exercice 2019 ainsi que la vérification du calcul du taux global .....</i> | <i>8 850 \$</i> |
| <i>Service du transport adapté.....</i>                                                                                                                                          | <i>700 \$</i>   |
| <i>Déclaration annuelle du coût net de la cueillette sélective (Recyc-QC).....</i>                                                                                               | <i>660 \$</i>   |
| <i>Reddition dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ou tout autre programme .....</i>                                        | <i>1 850 \$</i> |
| <i>Déclaration annuelle de notre régime complémentaire de retraite à la Régie des rentes du Québec (avril 2019 – mars 2020).....</i>                                             | <i>950 \$</i>   |
| <i>Taux horaire pour le soutien et consultations.....</i>                                                                                                                        | <i>160 \$</i>   |

19-09-269

**ADJUDICATION DU CONTRAT À M.P. RENAUD-VATION INC. POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE LA RÉCEPTION DE L'HÔTEL DE VILLE – 10 158,23 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT le réaménagement du poste de la réception de l'hôtel de ville ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT la soumission de M. P. Renaud-Vation inc. consistant à fournir et à installer les panneaux séparateurs ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**D'ADJUGER le contrat pour le réaménagement du poste de la réception de l'hôtel de ville à M.P. Renaud-Vation inc. pour la somme de 10 158,23 \$ avant taxes.**

19-09-270

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC LSQ-19003 - DIVERS TRAVAUX DE PAVAGE 2019**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public LSQ-19003 – Divers travaux de pavage 2019 lancé sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 août 2019 et qu'un seul soumissionnaire a répondu à notre demande à savoir :

**Lamothe Division de Sintra inc.**  
240, avenue Marcel-Baril  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7C1

*Prix avant taxes..... 267 761 \$*

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'ADJUGER le contrat de l'appel d'offres public LSQ-19003 pour divers travaux de pavage 2019 à Lamothe division de Sintra inc. pour la somme de 267 761 \$ avant taxes.**

19-09-271

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 13 834,43 \$ TAXES INCLUSES À EXCAVATION S. RIOUX POUR TRAVAUX DÉPÔT À NEIGE, PLACE LABEL, 1115, BOULEVARD INDUSTRIEL, ZONE 22H-RU, PONCEAUX**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation S. Rioux nous a fait parvenir la facture 236 pour divers travaux détaillés comme suit :

|                                                 |                            |
|-------------------------------------------------|----------------------------|
| <i>Dépôt à neige.....</i>                       | <i>3 680,00 \$</i>         |
| <i>Zone 22H-RU.....</i>                         | <i>2 990,00 \$</i>         |
| <i>1115, boulevard Industriel.....</i>          | <i>2 520,00 \$</i>         |
| <i>Ponceaux.....</i>                            | <i>2 300,00 \$</i>         |
| <i>Place Lebel et boulevard Industriel.....</i> | <i>542,50 \$</i>           |
| <i>TPS.....</i>                                 | <i>601,63 \$</i>           |
| <i>TVQ.....</i>                                 | <i>1 200,30 \$</i>         |
| <b><i>TOTAL.....</i></b>                        | <b><i>13 834,43 \$</i></b> |

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 13 834,43 \$ \$ taxes incluses à Excavation S. Rioux pour travaux dépôt à neige, place Lebel, 1115, boulevard Industriel, zone 22H-RU, ponceaux.**

19-09-272

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 24 951 \$ TAXES INCLUSES À SIGNALISATION INTER-LIGNES POUR LE LIGNAGE DES RUES, STATIONNEMENTS ET MARQUAGE**

CONSIDÉRANT la résolution 19-07-210, adoptée lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 octroyant le contrat pour le lignage des rues, stationnements et marquage à Signalisation Inter-Lignes ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires se sont ajoutés au devis initial ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés et que le directeur du Service des travaux publics en recommande le paiement ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 24 951 \$ taxes incluses à Signalisation Inter-Lignes pour le lignage des rues, stationnement et marquage été 2019.**

19-09-273

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 27 379,45 \$ TAXES INCLUSES À SOUS-POSTE TRANSPORT DE VRAC MATAGAMI-QUÉVILLON POUR SERVICE DE CAMION DU 15 JUILLET AU 2 AOÛT 2019**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sous-Poste Transport de Vrac Matagami-Quévillon nous a fait parvenir la facture 2922 pour service de camion du 15 juillet au 2 août 2019 ;

|                                                    |                     |
|----------------------------------------------------|---------------------|
| <i>Entretien et réparation réseau aqueduc.....</i> | <i>1 690,11 \$</i>  |
| <i>Entretien site d'enfouissement .....</i>        | <i>1 690,11 \$</i>  |
| <i>1115, boulevard Industriel .....</i>            | <i>12 399,08 \$</i> |
| <i>Place Lebel et boulevard Industriel.....</i>    | <i>5 571,69 \$</i>  |
| <i>Ponceaux et location machinerie.....</i>        | <i>2 462,40 \$</i>  |
| <i>TPS.....</i>                                    | <i>1 190,67 \$</i>  |
| <i>TVQ .....</i>                                   | <i>2 375,39 \$</i>  |
| <b>TOTAL.....</b>                                  | <b>27 379,45 \$</b> |

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution

**D'AUTORISER le paiement de 27 379,45 \$ \$ taxes incluses à Sous-Poste Transport de Vrac Matagami-Quévillon pour service de camion du 15 juillet au 2 août 2019.**

19-09-274

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ) DANS LE CADRE DU PROGRAMME SPÉCIFIQUE À LA DIFFUSION 2020 ET DÉSIGNATION DU SIGNATAIRE DE L'ENTENTE À INTERVENIR**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon désire poursuivre sa programmation de spectacles pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de présenter une demande de subvention auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour aider à la diffusion de ceux-ci ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il faut mandater un signataire pour l'entente à intervenir ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER M. Maxime Gauthier-Dubuc, directeur du Service loisirs et culture de présenter une demande de subvention auprès du CALQ dans son programme spécifique à la diffusion pour l'année 2020 ;**

**Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou son adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

19-09-275

**AUTORISATION D'ACHAT DE SPECTACLES - ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QUE le budget octroyé aux arts de la scène avoisine le 85 000 \$ annuellement et que de cette somme il faut soustraire la subvention habituellement octroyée par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des spectacles de Lebel-sur-Quévillon a fait la sélection des spectacles pour l'année 2020 et que le conseil municipal a pris connaissance de cette programmation ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de signer les contrats relativement aux spectacles pour la saison hiver et automne 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER M. Maxime Gauthier-Dubuc, directeur du Service loisirs et culture à procéder à l'achat des spectacles pour les saisons hiver et automne 2020 ;**



2

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

QUE Mme Luce Paradis, directrice générale et greffière soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

QU'advenant que des sommes doivent être déboursées avant l'octroi des budgets 2020, celles-ci soient puisées à même le surplus non affecté.

19-09-276

**LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS DU REGROUPEMENT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET NORD QUÉBÉCOIS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lebel-sur-Quévillon est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Aviva sous le numéro PQM-1441 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire ;

CONSIDÉRANT QU'un fonds de garantie d'une valeur de 250 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la municipalité de Lebel-sur-Quévillon y a investi une quote-part de 17 830 \$ représentant 7,13 % de la valeur totale du fonds ;

CONSIDÉRANT QUE la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

**5. LIBÉRATION DES FONDS**

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lebel-sur-Quévillon confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Aviva pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pour être engagés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lebel-sur-Quévillon demande le reliquat de 208 202,74 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée ;



3

## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QU' il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lebel-sur-Quévillon s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur Aviva pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lebel-sur-Quévillon s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**D'OBTENIR de l'assureur Aviva une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Abitibi-Témiscamingue et Nord Québécois, à libérer le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;**

**D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Abitibi-Témiscamingue et Nord Québécois dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.**

19-09-277

### **VENTE D'UN ESPACE VERT - 338, RUE DES BOISÉS**

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Perron a déposé une demande d'achat d'espace vert afin d'agrandir le terrain de sa propriété du 338, rue des Boisés ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER la vente d'un espace vert de forme irrégulière d'environ 36,7 pieds de largeur sur une profondeur moyenne de 50,4 pieds, la dimension devant être précisée par un arpenteur ;**

**QUE les frais d'arpentage et de notaire soient payés par l'acquéreur ;**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**QU'une clause d'interdiction de vendre l'espace vert séparément sans autorisation de la Ville soit inscrite au contrat notarié ;**

**Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou son adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

19-09-278

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 500 \$ À MME SARAH BÉDARD PROVENANT DU FONDS DE LA JEUNE RELÈVE QUÉVILLONNAISE (FJRQ) – VOLET ACADÉMIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé le Fonds de la jeune relève quévillonnaise pour soutenir nos jeunes qui se distinguent dans les domaines scolaire, culturel et sportif ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sarah Bédard effectue, depuis le 22 août, un séjour linguistique à Taipei, Taiwan afin d'obtenir un niveau avancé supérieur en mandarin au Mandarin Training Center (MTC) centre faisant partie de la National Taiwan Normal University (NTNU) ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, Mme Sarah Bédard a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet académique du FJRQ et que celle-ci a été analysée par le conseil ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon accorde une aide financière de 1 500 \$ à Mme Sarah Bédard, provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) – volet académique et lui souhaite un séjour profitable en Taiwan afin d'atteindre ses objectifs académiques.**

19-09-279

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 500 \$ À MME NELLY DALLAIRE PROVENANT DU FONDS DE LA JEUNE RELÈVE QUÉVILLONNAISE (FJRQ) – VOLET SPORTIF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé le Fonds de la jeune relève quévillonnaise pour soutenir nos jeunes qui se distinguent dans les domaines scolaire, culturel et sportif ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nelly Dallaire, étudiante en quatrième secondaire, s'est qualifiée pour faire partie de l'équipe féminine Midget AAA «Intrépides» de Gatineau et que cela implique des frais importants d'entraînements, de compétitions, de transports, etc.;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, Mme Nelly Dallaire a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet sportif du FJRQ et que celle-ci a été analysée par le conseil ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon accorde à Mme Nelly Dallaire une aide financière de 1 500 \$ provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) – volet sportif.**

19-09-280

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 500 \$ À M. JORDAN PAUL PROVENANT DU FONDS DE LA JEUNE RELÈVE QUÉVILLONNAISE (FJRQ) VOLET SPORTIF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé le Fonds de la jeune relève quévillonnaise pour soutenir nos jeunes qui se distinguent dans les domaines scolaire, culturel et sportif ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jordan Paul, étudiant en troisième secondaire, s'est qualifié pour faire partie de l'équipe de hockey juvénile «Filon M18» de Val-d'Or et que cela implique des frais importants d'entraînements, de compétitions, de transports, etc.;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, M. Jordan Paul a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet sportif du FJRQ et que celle-ci a été analysée par le conseil ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**D'ACCORDER à M. Jordan Paul une aide financière de 1 500 \$ provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) volet sportif.**

19-09-281

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 500 \$ À M. JACOB BONENFANT PROVENANT DU FONDS DE LA JEUNE RELÈVE QUÉVILLONNAISE (FJRQ) – VOLET SPORTIF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé le Fonds de la jeune relève quévillonnaise pour soutenir nos jeunes qui se distinguent dans les domaines scolaire, culturel et sportif ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jacob Bonenfant, étudiant en troisième secondaire, s'est qualifié pour faire partie de l'équipe de hockey juvénile «Filon M15» de Malartic et que cela implique des frais importants d'entraînements, de compétitions, de transports, etc.;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, M. Jacob Bonenfant a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet sportif du FJRQ et que celle-ci a été analysée par le conseil ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**



6

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon accorde une aide financière de 1 500 \$ à M. Jacob Bonenfant provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) – volet sportif.**

19-09-282

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 3 000 \$ À MME MAXIME DALLAIRE PROVENANT DU FONDS DE LA JEUNE RELÈVE QUÉVILLONNAISE (FJRQ) VOLET SPORTIF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé le Fonds de la jeune relève quévillonnaise pour soutenir nos jeunes qui se distinguent dans les domaines scolaire, culturel et sportif ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Maxime Dallaire, étudiante en deuxième année collégiale, s'est qualifiée pour faire partie de l'équipe de volleyball collégial AAA «Les Lynx du cégep Édouard Montpetit» à Longueuil et que cela implique des frais importants d'entraînements, de compétitions, de transports, etc.;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, Mme Maxime Dallaire a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet sportif du FJRQ et que celle-ci a été analysée par le conseil ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon accorde une aide financière de 3 000 \$ à Mme Maxime Dallaire provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) – volet sportif.**

19-09-283

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À AU CLUB LES AMANTS DU BEL ÂGE POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE JEUX DE FER INTERGÉNÉRATIONNELS EN PARTENARIAT AVEC LA MAISON DES JEUNES**

CONSIDÉRANT QUE le club Les Amants du Bel Âge a fait parvenir à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une demande d'aide financière pour la construction de deux terrains de jeux de fer intergénérationnels en partenariat avec la Maison des jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE la mission du club Les Amants du Bel Âge est de favoriser le mieux-être sur le plan physique, moral et intellectuel des membres et que ce projet suscitera une implication communautaire qui aidera à combattre l'isolement et l'inactivité ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le conseil ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon accorde au club Les Amants du Bel Âge une somme de 500 \$ pour la construction de deux terrains de jeux de fer intergénérationnels en partenariat avec la Maison des jeunes.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution  
19-09-284

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$  
AU PAVILLON DE LA ROSE POUR LA MARCHÉ RELAIS POUR  
LA VIE 2019 DE LA JAMÉSIE**

CONSIDÉRANT QUE Pavillon de la Rose a fait parvenir à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une demande d'aide financière pour la marche Relais pour la vie 2019 de la Jamésie ;

CONSIDÉRANT QUE le Pavillon de la Rose est maintenant un relais autonome et est fier de représenter la Jamésie ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le conseil ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon accorde à Pavillon de la Rose une somme de 500 \$ pour la marche Relais pour la vie 2019 de la Jamésie.**

19-09-285

**COMMANDITE DE 1 600 \$ À L'ÉQUIPAGE N° 520 DE LA  
20<sup>E</sup> ÉDITION DU TROPHÉE ROSES DES SABLES 2020**

CONSIDÉRANT QUE Mme Jessica Renaud-Bisson et Mme Jacinthe Girard participeront à la 20<sup>e</sup> édition du Trophée Roses des sables qui aura lieu du 15 au 27 octobre 2020 au Maroc ;

CONSIDÉRANT QUE ce rallye a pour but d'aider au financement de la recherche sur le cancer du sein, de venir en aide aux enfants du désert ainsi qu'au Club des petits déjeuners du Québec et qu'il suscite beaucoup d'attention au niveau des médias (télévision, revues, journaux, web, etc.) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil salue ce bel engagement de deux jeunes quévillonaises à participer à cette épreuve de dix jours obligeant la contribution d'un minimum de 50 kg de produits divers pour une meilleure qualité de vie (vêtements, fournitures scolaires, produits d'hygiène, etc.) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**D'OCTROYER une commandite de 1 600 \$, à titre de partenaire argent à l'équipe n° 520 de Mme Jacinthe Girard et Mme Jessica Renaud-Bisson, pour leur participation à la 20<sup>e</sup> édition du Trophée Roses des sables 2020 et leur souhaite le meilleur des succès.**

**QUE si le projet n'est pas réalisé, la commandite de 1 600 \$ soit remboursée à la Ville.**



48

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

19-09-286

Annotation

**REMERCIEMENT À MME GINETTE BOIVIN POUR LE DON DE  
LA COLLECTION DE PHOTOS DE FEU M. RÉAL LAVIGNE**

CONSIDÉRANT QUE Mme Ginette Boivin a fait don d'une collection de près de 14 000 photos mettant en valeur différents sites de la Ville, photographies prises par son conjoint, ancien directeur général de la Ville, feu, M. Réal Lavigne ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère la valeur de cette collection comme inestimable et qu'il tient à souligner ce beau geste de la part de Mme Boivin ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**QU'en guise de remerciement, le conseil municipal offre à titre gracieux à Mme Boivin, un abonnement à vie aux spectacles produits par la Ville.**

19-09-287

**AUTORISATION AU CENTRE DE SANTÉ LABEL D'UTILISER  
LES LOCAUX MUNICIPAUX EN CAS D'ÉVACUATION  
D'URGENCE**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de santé Lebel procède à une mise à jour de son plan d'urgence en sécurité civile – mission santé et qu'il doit y prévoir un centre d'accueil en cas d'obligation d'évacuer les usagers de la courte durée et les employés ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, le Centre de santé Lebel demande d'utiliser les locaux de l'hôtel de ville et du centre communautaire situé au 500, place Quévillon pour les usages suivants :

- *Salle du conseil pour y installer le centre de coordination de l'équipe locale de mesures d'urgence ;*
- *Salle du judo pour y installer les usagers de la courte durée ainsi que les salles de bain et douches ;*
- *Salle Desjardins comme lieu de rassemblement des employés ;*
- *Restaurant pour la préparation des repas destinés aux usagers et employés ;*

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge essentiel d'apporter tout le soutien possible au Centre de santé Lebel, en cas de mesures d'urgence ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**DE METTRE à la disposition du Centre de santé Lebel les locaux nécessaires pour pourvoir aux bons soins à donner à ses usagers en cas d'évacuation d'urgence et l'assure de sa meilleure collaboration.**



No de résolution  
**19-09-288**

## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

### **MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés* de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (*article 1*) ;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 26 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**DE PROCLAMER la Ville de Lebel-sur-Quévillon municipalité alliée contre la violence conjugale.**

#### **INSCRIPTION DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois d'août 2019.

#### **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois d'août 2019.

#### **INSCRIPTION RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

Le maire, M. Alain Poirier, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois d'août 2019.



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**INSCRIPTION**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions.  
Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- ✓ Travaux du ministère des Transports sur la route 113
- ✓ Développement en cours par Nordic Kraft
- ✓ Problème de main-d'œuvre à Lebel-sur-Quévillon
- ✓ Sondage en cours de l'aéroport

Le maire renseigne les citoyens en fonction des informations qu'il détient sur ces sujets.

19-09-289

**RÉSOLUTION**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**QUE la séance soit et est levée à 21 h 16.**

Je soussigné, Alain Poirier, donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 19-09-261 à 19-09-289 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019.

  
Alain Poirier  
Maire

  
Luce Paradis, OMA  
Directrice générale et greffière